FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 2 Janvier 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

A NOS LECTEURS

avec nos Souhaits ::: de Nouvel An :::

Le neuf décembre 1918, le « Réveil du Nord » reprenait sa publication. Nos ateliers, dépouillés de leurs machines par les Boches, avaient dû être complètement réorganisés. Nous étions le seul journal du Nord que les Allemands avaient aussi odieusement maltraité. Les gens-là n'aimaient sans doute pas notre indépendance.

Au seuil de l'année 1920, nous n'éprouvons pas une mince émotion à remercier nos amis les lecteurs qui nous ont aidé et encouragé dans la reprise difficile d'un journal bâillonné pendant plus de quatre ans. Depuis treize mois, nous nous sommes efforcés de faire entendre toutes les revendications de la région du Nord, nous avons fourni à nos populations sinistrées tous les conseils dont elles avaient un si pressant besoin, nous avons prêté aux organisations ouvrières du Nord et du Pas-de-Calais le concours le plus large pour encourager la résurrection de leurs groupements, et, en suivant de près les problèmes économiques, financiers, sociaux du pays, nous avons montré combien nous étions soucieux d'engager toujours l'action publique dans la voie des réalisations pratiques.

Fidèles à la tradition que notre ami et fondateur très regretté Edouard Delesalle nous a léguée, nous avons gardé à notre journal sa politique républicaine et socialiste, son caractère d'organe de la grande démocratie du Nord, et nous nous réjouissons d'avoir pu ainsi collaborer aux succès remportés dans le Nord et le Pas-de-Calais, par les vrais amis de la République, lors des dernières élections.

La confiance grandissante de nos lecteurs nous a prouvé que nous étions dans le bon chemin.

Grâce à eux, le « Réveil du Nord » est devenu le premier journal de la région ; son tirage est plus du double de celui de n'importe quel autre quotidien du Nord et du Pas-de-Calais ! Nous citons le fait, sans vanité, pour montrer à nos lecteurs combien leur fidélité a été efficace et que la grande famille ils constituent désormais dans cette maison du « Réveil » qui est la leur et qui leur sera plus que jamais largement ouverte.

♣ ♣

Causons donc familièrement, entre nous, voulez-vous ?

Nous avons le vif désir de vous donner un journal toujours plus complet, plus vivant ; il faudrait que nous ayons six pages pour vous raconter chaque jour davantage de choses utiles ou intéressantes, — je ne dis pas pour vous faire lire plus d'annonces — mais vous ne pouvez pas vous imaginer au milieu de quelles difficultés nous nous débattons.

Tantôt c'est l'électricité qui ne marche pas et qui arrête le tirage ; tantôt c'est le gaz qui flanche et qui empêche les machines à composer de continuer leur travail. Il faut l'équipe de typos dévoués du « Réveil » pour faire face stoïquement à tant de misères.

Et puis, c'est le papier ! Un jour, le papetier vous annonce qu'il n'a plus de charbon et qu'il ne peut plus fabriquer ; un autre jour, c'est la pâte à papier qui ne lui parvient pas. Figurez-vous qu'on paie le papier cinq fois plus cher qu'en 1914, et il faut faire bien des politesses pour en avoir.

Qu'importe ! Nous tâcherons, amis lecteurs, de faire mieux encore dans l'avenir que dans le passé. Dites-nous vos goûts, vos besoins, vos préférences et nous nous débrouillerons pour vous satisfaire. L'avis de nos lectrices nous sera particulièrement précieux, car un journal est comme un miroir : il doit toujours plaire aux femmes !

♣ ♣

Vous parlerai-je de 1920 ? Contrairement à beaucoup de sombres prophètes, je ne vois pas l'avenir trop en noir.

Bien sûr, nous aurons tous encore du fil à retordre. La misère des régions libérées a besoin que d'immenses efforts soient accomplis pour la soulager. Il nous faudra souvent réclamer et protester pour obtenir notre dû. Comme étrennes, on nous apporte des impôts nouveaux et c'est moins agréable que des bonbons au chocolat.

Mais le travail est l'ennemi du pessimisme. Une extrême ardeur anime nos compatriotes, qui veulent tous aider au relèvement de notre région et y rétablir la prospérité d'antan. Lorsque, de toutes parts, des chantiers s'ouvriront pour le déblaiement des ruines, il y aura dans le Nord une activité telle que tout le monde en bénéficiera. Quand le bâtiment va, tout va, dit un proverbe. Nous n'en sommes pas là, assurément : nous devons tendre toutefois à atteindre le plus vite possible ce moment et, pour cela, nous démener, harceler Monsieur Lebureau des Régions Libérées, imiter parfois ce bon Midi, qui se met en révolution quand la grêle est tombée sur les vignes.

On finira bien par nous écouter !

Ayons confiance et comptons sur nous-mêmes. Ne nous séparons pas les uns des autres, car la solidarité des gens du Nord est la condition nécessaire d'une complète reconstitution. Cela ne nous empêche pas de garder, les uns et les autres, nos opinions.

Dans un de nos premiers numéros de 1918, Albert Thomas écrivait, en saluant la réapparition du « Réveil du Nord » cette phrase pleine de pensée : « Dans l'union des cœurs, qui doit être maintenue, de belles luttes d'idées sont possibles... »

La formule est bonne. Appliquons-la en 1920 !

Alex WILL.

M. KLOTZ

ne veut pas d'argent

Qui prendra ces 3 fr. 36

A en croire les journaux, depuis quelque temps d'ici, nos meilleurs financiers sont mobilisés pour chercher les moyens de donner à la France l'argent dont elle a besoin.

Les journaux nous montent le coup, comme toujours. M. Klotz n'a pas besoin d'argent. Voilà la vérité ! M. Klotz ne demande pas d'argent. Que dis-je ? Il refuse même celui qu'on lui porte. Et je vous prie de n'en pas douter, car je tiens à votre disposition la preuve immédiate et directe de ce que j'avance.

Une ville sinistrée — extrêmement sinistrée même — a payé dernièrement aux quelques porteurs des dernières obligations qu'elle a émises, les coupons représentant l'intérêt de ces obligations. Se conformant aux lois et règlements, le receveur municipal opéra sur ce paiement la retenue des taxes d'Etat sur le revenu, soit 4 fr. 20 pour cent. La retenue se montait à 3 francs, 36 centimes.

Désireux d'en faire sans retard le versement à l'Etat, le Receveur municipal, qui est réfugié à Paris, se présenta au Trésor Public, ministère des Finances. On lui ferma le guichet au nez dès qu'il parla de verser ses 3 fr. 36. Il prit le Métro et se rendit à l'Enregistrement où on le reçut comme un cochon dans la cuisine d'un Juif et où on refusa, naturellement, de prendre ses 3 fr. 36. Le Receveur reprit le Métro et se rendit dans une troisième des grandes administrations qui se partagent l'honneur de gérer les finances de notre pays victorieux. Il en sortit avec ses 3 fr. 36 centimes dans sa poche : personne n'en avait voulu.

De guerre lasse, le Receveur entêté prit le train et vint dans le Pas-de-Calais et se rendit chez son collègue de l'Enregistrement le plus proche. Celui-ci encore se récusa.

« Peut-être, voulut-il bien déclarer, quand le bureau de l'Enregistrement sera réouvert dans votre commune sinistrée, acceptera-t-il vos 3 fr. 36. Mais, se hâta d'ajouter ce prudent fonctionnaire, je n'en suis pas sûr du tout ! »

Le malheureux Receveur municipal a dépensé seize sous de Métro et vingt-trois francs quarante de chemin de fer, sans parvenir à faire accepter aux agents de M. Klotz les 3 francs 36 centimes qui leur sont dus !

Et l'on dira encore que la France manque d'argent ! Allons ! Il faut en finir une bonne fois avec cette légende qui déprécie si déplorablement notre change à l'étranger. Je demande que l'histoire authentique et véridique de ces 3 fr. 36 soit répandue à des milliers d'exemplaires dans les deux Amériques, en Angleterre, partout où notre crédit a besoin d'être relevé.

E.V.

Le mystère de la 709 W. I.

ON EST SUR LA PISTE DES BANDITS DE BRETAGNE

Nous avons relaté les exploits de quatre bandits en auto, masqués et armés jusqu'aux dents qui avaient commis en Bretagne, et notamment dans la région de Fougères et de Vitré, d'audacieux exploits.

Depuis, on n'avait plus de nouvelles de ces malfaiteurs lorsque leur auto, dont on avait le signalement précis, fut retrouvée, aux portes de Paris, à Buzenval, sur la route de Rueil à Saint-Cloud.

Cette auto a déjà toute une histoire. On avait découvert, au commencement de la semaine dernière, à Chennevières-sur-Marne, une auto de l'armée anglaise qui avait été volée rue Daunou, à Paris. La magnéto, les pneus et les accessoires de quelque valeur avaient disparu.

Une première enquête établit que cette auto avait été remorquée là, à la suite d'une panne, par une autre auto dont le chauffeur s'était arrêté à Ormesson pour acheter de l'essence. On avait remarqué son numéro 709 W. I. et la suite de l'enquête fit découvrir que cette auto avait été volée à M. Clebaut, dans un garage, au Parc-Saint-Maur.

Or, c'est cette auto qui a servi aux malfaiteurs à leur randonnée de Bretagne et que, de retour à Paris, ils ont abandonnée à la suite de quelque panne. La Sûreté générale a aussitôt commencé des recherches à Paris et l'on se demande si cette nouvelle affaire Bonnot n'a pas quelque corrélation avec l'assassinat, en forêt de St-Germain-en-Laye, du chauffeur Stenani, dont l'auto fut retrouvée abandonnée également, à Rueil.

UN GRAND VOLEUR

EDWARD SHELLEY RACONTE COMMENT PENDANT SIX MOIS, IL VOLA DANS LES GRANDS HOTELS DE NEW-YORK.

New-York, 31 décembre. — C'est un nommé Edward Shelley, acteur de cinéma. Il a déjà été condamné, et a servi, pendant la guerre, dans un bataillon canadien, en qualité de sergent-major et fut blessé six fois.

Il a raconté, aux détectives, de la police, comment, pendant six mois, il avait volé dans chacun des grands hôtels de New-York. Son butin s'élève à 50.000 livres sterling. Shelley est actuellement le secrétaire d'une succursale de la « American Legion », association des combattants de la Grande Guerre.

Suivant les indications de Shelley, la police a inspecté deux appartements situés au centre de la ville et les trouvés remplis de bagues, montres, bracelets, colliers, fourrures, riches parures de dames, etc. De plus, il y avait 141 reconnaissances du Mont-de-Piété, représentant une valeur encore supérieure à ce butin.

Racontant ses méthodes de vol, Shelley a expliqué qu'il habitait, avec un complice, un luxueux hôtel. Tous deux passaient pour riches et l'étaient effectivement. Ils se renseignaient sur la richesse des voyageurs et, avant que ces derniers fussent bien connus du service de l'hôtel, ils pénétraient, pendant leur absence, dans leurs appartements.

Vendredi il y aura une grève à l'Opéra

A MOINS QUE...

A la Bourse du Travail de Paris, s'est tenue une assemblée générale des musiciens, choristes, chorégraphes et du petit personnel du théâtre national de l'Opéra.

La réunion avait pour objet de prendre une décision au sujet des revendications suivantes : les musiciens réclamant un salaire mensuel de 525 francs ; les choristes, 450 francs, et les chorégraphes, un salaire variant de 500 à 750 francs.

Après avoir entendu les divers orateurs du syndicat du spectacle, l'assemblée a voté un ordre du jour adoptant le principe de la grève si, dans un délai de 48 heures, satisfaction n'est pas accordée à ces revendications, pour lesquelles des promesses avaient été faites pour la date du 8 octobre.

En outre, le comité intersyndical des organisations parisiennes du spectacle a reçu mandat d'intervenir près de la direction de l'Opéra et, le cas échéant, de décider la grève pour vendredi prochain.

Les Scandales des R.L.

La balade des ferrailles. — Champignonnières en série.

Quotidiennement partent de la gare de Lens des wagons plate-formes chargés de ferrailles : charpentes démolies, fers à T tordus, poutrelles déchiquetées, etc. etc. Ces wagons sont destinés à des hauts-fourneaux de Belgique et leur chargement provient des installations sinistrées des Mines de Lens.

Appliquant les méthodes pratiques qui ont toujours fait la force et la prospérité de nos grandes industries houillères, la Société des Mines de Lens procède avec une rapidité remarquable au déblaiement de ses fosses. On est surpris de voir se dégager à vue d'œil les vastes étendues de terrain sur lesquelles s'amoncelait un chaos de fers tordus, de bois et de briques enchevêtrées. L'avancement des chantiers laisse derrière lui un sol net et nivelé.

C'est qu'au fur et à mesure que l'on dégage les ferrailles et les bois, ceux-ci sont enlevés, mis sur wagons et expédiés aux usines auxquelles le tout est vendu d'avance. Ainsi rien n'est perdu : ni le temps, ni l'argent que représente la valeur de ces matériaux.

Les administrations des divers ministères qui se disputent l'honneur de diriger la reconstitution des régions libérées et dont — heureusement pour elles — les exportations houillères se tiennent à l'écart comme on se tient à l'écart de la peste et du choléra, feraient bien de méditer cet exemple.

Sur le territoire de Lens, comme sur celui de Liévin et d'ailleurs, gisent d'énormes quantités de ferrailles. Lorsque, pour établir des baraquements pour une école ou un service quelconque, on a besoin d'un emplacement, le terrain est déblayé. On enlève les ferrailles, mais on se garde bien de s'en débarrasser une fois pour toutes en les vendant. Ce serait trop simple ! Et puis l'Etat, on le sait, n'a pas besoin d'argent. On les transporte tranquillement un peu plus loin.

Si, trois semaines après, on a besoin du terrain où on les a déposées, on les retransporte avec soin encore un peu plus loin... pour recommencer le surlendemain. Nous assistons en ce moment, à Lens, à cet intelligent et coûteux exercice, et il n'est pas douteux qu'il ne se reproduise chaque jour sur un point quelconque de la zone dévastée.

Est-ce vraiment au moment où l'on ne devrait pas dépenser en France un centime dont l'emploi ne se trouve pleinement justifié, que l'on peut se livrer à d'aussi stupides gaspillages ?

♣ ♣

Il y a un mois, Basly intervenait énergiquement auprès du ministre des Régions Libérées pour lui signaler la situation lamentable du personnel du Bureau de Poste de Lens et réclamait des logements pour ce personnel.

A la suite de cette intervention, M. Tardieu invita le préfet à hâter la construction de maisons provisoires. Ces maisons ont été construites en série par voie d'adjudication. Mais ces édifices n'ont de maisons que l'apparence. Les infortunés agents des Postes qu'on y a logés y sont un peu moins bien que dehors. Dehors, en effet, lorsque la pluie est passée, on peut tout au moins espérer que le vent vous séchera. Mais dans les cagibis administratifs, où l'eau passe à travers le toit comme dans les mailles d'un tamis, l'humidité persiste irrésistiblement, ruisselle le long des murs, imprègne le sol.

Un brave facteur que nous avons rencontré pleurait en nous racontant l'existence lamentable que sa famille et lui menaient dans ces abominables logis tout à fait propres à la culture intensive des champignons.

Son pauvre mobilier n'a pas résisté à l'humidité : les planches s'en sont séparées ; son linge, sa literie, ses vêtements, tout est trempé et les moisissures les font ressembler aux vertes défroques des P. G. Tous les parapluies de l'Auvergne seraient impuissants à protéger les malheureux postiers contre ce supplice de l'eau que Torquemada n'eut pas inventé.

Mais voici le bouquet :

Devant les réclamations éplorées des inondés un fonctionnaire s'émut et demanda à l'Administration des R. L. qu'on refasse au moins les toitures de ces « maisons ».

— « Rien à faire, lui fut-il répondu. Ces maisons ont été mises en adjudication. Il faut les prendre telles qu'elles sont ! » Que les postiers périssent de bronchite, que leurs gosses succombent à la grippe, cela semble préférable à M. Lebureau que de forcer un adjudicataire à livrer des maisons habitables.

M. Léon Bourgeois, parlant aux sinistrés de la Marne, les mettait en garde contre ce qu'il appelait « les mercantis du malheur ». Et il affirmait la nécessité du « droit de regard » de l'administration pour la sauvegarde absolue des intérêts des sinistrés.

Si c'est de cette façon que l'Administration entend exercer ce « droit de regard », je pense que la grenade à main serait un moyen bien plus efficace ; et je puis assurer M. Lebureau que je ne suis pas seul à le penser.

E. V.

Les étrennes d'une embochée

QUATRE ANS DE PRISON

Dans son audience de fin d'année, le 3e conseil de guerre de Lille, sous la présidence de M. le colonel Carrot, et après réquisitoire de M. le lieutenant Denzurieux, a condamné à quatre années d'emprisonnement la femme Adolphine Josse, originaire de Saint-Quentin, qui, au cours de l'occupation, ayant été évacuée sur Maubeuge, dénonça aux autorités allemandes, comme cachant des armes, les époux Boucly, qui lui donnaient l'hospitalité. Ces derniers furent jetés en prison et la [illegible] incarcération.

A LA CHAMBRE

LA DISCUSSION DU Projet de relèvement des tarifs de Chemins de Fer

Paris, 31 décembre. — M. LEFEBVRE DU PREY, député du Pas-de-Calais, vice-président inaugure ce matin la présidence. Il ouvre la séance à 9 h. 45, devant une centaine de députés.

La France à Berlin

A la demande de M. CLAVEILLE faite au nom du gouvernement, la Chambre décide la discussion immédiate du projet tendant à ouvrir un crédit de 1 million au ministère des affaires étrangères en vue de l'achat à Berlin d'un immeuble pour l'installation des services d'exécution du traité de Versailles.

M. Louis MARIN, rapporteur, justifie le projet en disant qu'il serait difficile de louer tandis qu'il est possible d'acheter dans des conditions avantageuses l'immeuble dont il est question.

Le projet est voté à l'unanimité sans d'autres débats.

M. Claveille expose la situation des réseaux

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de relèvement des tarifs de chemins de fer.

Parlant sur l'article premier, MM. DESJARDINS, député de l'Aisne et NECTOUX, député de la Seine, demandent des exceptions en faveur des habitants des régions libérées et de la banlieue de Paris.

M. CLAVEILLE, ministre des travaux publics répondant aux diverses observations qui ont été présentées hier justifie le projet en faisant connaître la situation des réseaux et en déclarant que les services compétents ont soigneusement étudié les nécessités qui ont amené le gouvernement à déposer le projet.

M. CLAVEILLE dit : A lire les journaux la situation des réseaux est abominable, la crise des transports est affreuse, la France est perdue. Eh bien, non, la France n'est pas perdue. Il est exact que la crise des transports sévit, mais elle n'est que temporaire.

Il faut tenir compte que sur 330.000 employés des réseaux, il y a 130.000 employés qui n'ont pas six mois de service, mais d'ici six mois ils assureront un service normal. Et cependant il résulte de la comparaison des recettes des réseaux au premier semestre de 1913 et du premier semestre de 1918 que les recettes à tarif égal ont dépassé en 1918, immédiatement après la guerre de 7 % celles de 1913.

La distance parcourue par les marchandises a augmenté de 50 %. Les plus grands efforts sont faits pour remettre l'ensemble des réseaux en état, les compagnies continuent.

Les ministres vont accepter de constituer un organisme central de réparations. Nous avons fait tous les programmes des travaux nécessaires. Nous veillerons à ce qu'ils soient réalisés. Les dirigeants des réseaux ont toujours écouté nos suggestions, ils ont cherché à faire leur devoir, mais je ne puis leur demander des sacrifices, si leurs réseaux sont en déficit constant.

Nous avons cherché à simplifier les tarifs et à en unifier les conditions d'application sur tous les réseaux. Sur 29 tarifs spéciaux 10 ont été relevés après consultation de la Chambre de commerce.

La majoration moyenne sera de 70 pour 100

M. DUTREUIL, rapporteur, prend la parole. Ce qui inquiète un peu l'opinion générale est que l'augmentation des tarifs de base résultant de cette simplification, peut aboutir à un relèvement total trop considérable notamment pour les produits de première nécessité.

Mais le ministre répète qu'il n'a homologué que 10 tarifs sur 29 et que la majoration moyenne la plus élevée est de 70 % cette majoration restant de 28 % pour la moyenne desdits tarifs homologués.

Le contrôle de l'Etat sur les Compagnies

M. CLAVEILLE passe à un autre point de la discussion. Il appelle l'attention de la Chambre sur la difficulté que les compagnies éprouvent à émettre des obligations dans les conditions actuelles.

C'est la question qui intéresse le Crédit National puisqu'il a 2 millions de porteurs et 18 milliards de capital émis.

L'augmentation des tarifs améliorera la situation. **L'augmentation sera par rapport aux tarifs d'avant-guerre en moyenne de 86 % pour les voyageurs, 152 % pour les marchandises et 144 % pour les matières de première nécessité.**

D'autre part, le gouvernement s'est soucié d'adapter aux nécessités nouvelles le régime des chemins de fer.

Le projet est étudié, les compagnies ont présenté des observations, le Parlement sera appelé à discuter ce projet à bref délai.

M. BRIAND, interrompant, dit : Le sacrifice demandé aux usagers est indispensable. Il faut augmenter le contrôle de l'Etat sur les compagnies.

Il est fâcheux que nous ne puissions pas en même temps voter l'un et l'autre projet. La loi votée, on cherchera à écarter l'ingérence de l'Etat.

M. CLAVEILLE. — La question du régime des chemins de fer n'est pas commode à résoudre. Le gouvernement français, en pleine guerre, a étudié le projet. Il fallait acheter ou négocier. Pouvait-on faire mieux ou plus vite ? Je ne le crois pas. Aujourd'hui il ne s'agit que d'un relèvement qui soit appliqué en 1920 et qui a pour objet d'éviter au Trésor un décaissement de un milliard 400 millions. Le régime des chemins de fer n'est pas du tout engagé.

M. CLAVEILLE explique que des tarifs spéciaux qui ont été homologués ont été adoptés à l'unanimité par le Comité consultatif des chemins de fer après approbation des intéressés, chambres de commerce, etc... L'affichage a été ordonné pour que le public les connaisse. Ils sont inférieurs aux tarifs de la batellerie et n'atteignent pas du tout les proportions indiquées.

M. NOBLEMAIRE exprime le regret que la Chambre soit contrainte de voter le couteau sur la gorge de tels sacrifices pour les contribuables.

La loi est adoptée par 451 voix contre 114

La loi a été adoptée par 451 voix contre 114.

La séance clôturant la session a été levée à 21 heures.

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 13 janvier 1920.

Le Personnel des P. T. T. contre le timbre à 5 sous

Le personnel des P. T. T., réuni, à la salle de l'Union des Syndicats de la Seine.

Emu des doléances justifiées de la clientèle quant à la désorganisation des services postaux, télégraphiques et téléphoniques.

Hostile au relèvement de la taxe de la lettre ordinaire que l'on fait apparaître insidieusement comme le gage du relèvement des traitements d'ailleurs toujours insuffisants, récemment accordés.

Invite la Fédération postale à organiser le plus tôt possible une grande réunion publique et contradictoire à laquelle seront conviés la Presse, la Chambre de Commerce, les Syndicats patronaux et ouvriers, les conseillers municipaux et généraux, les députés et Sénateurs, afin que soient exposés les remèdes au marasme dont souffre l'exploitation et que soit établie la valeur constructive du syndicalisme ouvrier.

Le tout conformément à des décisions de plusieurs Congrès [illegible] organisations adhérentes à [illegible]

Le Nord au Travail

En dépit de maintes difficultés d'ordre matériel, le baromètre de la renaissance économique monte sans cesse.

L'année qui finit dans un crépuscule de bourrasques et de pluie fouettée par des rafales hibernales moins lugubres que celles des canons du front trop longtemps entendues, n'a pas apporté, pour le relèvement de nos ruines, la réalisation des espoirs légitimes.

L'aide nécessaire du Gouvernement s'est trop souvent manifestée en promesses illusoires, emportées dans le tourbillon des palabres oratoires comme les feuilles aux vents d'automne.

Dans les décombres entassés de nos villes et villages écrasés sous la mitraille, des familles grelottant dans des abris humides ou des baraquements où souffle la bise, attendent vainement la construction des maisons salubres depuis longtemps promises par une généreuse mais trop oublieuse obligeance officielle.

La crise obstinée des transports paralyse la reprise du commerce ; des établissements industriels péniblement ramenés à une production partielle, sont obligés de fermer leurs portes, faute de charbon ou de matières premières ; des milliers de bras courageux grèvent encore de secours de chômage forcé le budget national et, dans toutes nos régions dévastées, les sinistrés guettent en vain l'heureux messager qui leur apportera le paiement de leurs dommages de guerre.

Malgré le marasme étiolant où végètent encore les pays envahis, il serait injuste de nier le grand effort accompli pour leur résurrection et les progrès réalisés, surtout par l'initiative privée, éclairée et agissante.

Le Nord nous en offre un exemple indiscutable.

Toutes les terres ravagées situées à proximité de la zone bouleversée et chaotique ont été remises en état et, au printemps prochain, la verdure des moissons futures remplacera partout la laideur tragique des barbelés et des engins meurtriers, épars sur le sol par la furie des batailles.

La plaie du chômage se cicatrice et tend peu à peu à disparaître du corps social, revenant à la vie saine et travailleuse.

La semaine dernière, l'Office régional de la rue Brûle-Maison, à Lille, a effectué 970 placements d'ouvriers et d'ouvrières, contre une centaine il y a quelques mois. La progression est constante et ne se produit pas par soubresauts imprévus, déterminés par des demandes occasionnelles. Elle constitue la démonstration mathématique de la reprise continue du travail dans notre département, vibrant d'activité productrice.

Parmi ces 970 chômeurs qui ont pu trouver, la semaine dernière, une besogne utile et rémunératrice, 83 ont été placés dans les mines ; 26 dans l'industrie ou le commerce de l'alimentation ; 184, dans les entreprises du bâtiment ; 22 dans les ateliers de confections ; 128 aux travaux de réfection des canaux ; 299 dans les services des transports.

Les 228 autres, hommes et femmes, sont entrés dans des tissages, filatures ou peignages.

Au cours de la même période, 283 demandes d'emploi n'ont pu être satisfaites. Elles émanent d'employés de bureau, de domestiques ou d'ouvriers non spécialisés dans un métier.

Un document officiel établit que 805 établissements industriels du Nord, sur 1.388, ont été remis en marche depuis janvier dernier.

L'année où nous entrons verra sans nul doute une prodigieuse expansion de l'activité économique dans notre région et le plein essor de sa nouvelle prospérité.

E. POLVENT.

Le Sénat a clôturé sa session extraordinaire

Paris, 31 décembre. — La séance est ouverte à 16 h. 30, sous la présidence de M. DUBOST.

M. PAMS dépose le projet de loi autorisant la perception des droits applicables au budget de l'Algérie pour 1920.

Le Sénat adopte le projet de loi portant ratification d'un décret prohibitif d'importation et le projet de loi portant autorisation d'augmentation du capital de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

On adopte divers articles du projet sur l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels ; le gouvernement accepte la disjonction de l'article relatif au droit syndical des fonctionnaires.

L'ensemble de la proposition est adopté.

Après la lecture du rapport de M. Milliès-Lacroix, on vote le crédit de un million pour l'achat d'un immeuble destiné à l'ambassade de France à Berlin.

M. PAMS donne lecture du décret de clôture de la session extraordinaire de 1919.

Le Sénat ne se réunira donc plus qu'après les élections du 11 janvier.

Mort de M. Jean Dupuy

Paris, 31 décembre. — Nous apprenons avec un profond regret la mort de M. Jean Dupuy, directeur du « Petit Parisien », sénateur, ancien ministre.

Il a succombé cet après-midi à une heure, en son domicile, des suites d'une maladie qui le tenait au lit depuis près de deux mois.

Un ancien Juge d'instruction fut LE Maire Boche d'Origny-Ste-Benoite

SES AGISSEMENTS ENVERS LA POPULATION LUI VALENT TROIS ANS DE PRISON

Pendant l'occupation, la riante commune d'Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), privée de son maire, fut administrée et dominée bientôt par un sieur Poncet, conseiller municipal, ancien juge d'instruction à Laon, qui d'ailleurs avait accepté de devenir maire sur la demande de l'autorité boche.

Une fois consacré, Poncet fit preuve, dans ses nouvelles fonctions, d'un zèle outrancier : devenu l'humble serviteur des Boches, avec qui il faisait bombance en sa maison avec toute sa famille (scène du pommier photographiée où ses deux demoiselles se révèlent sous des formes tout à fait suggestives à des officiers boches), il n'eut qu'un désir : tracasser la malheureuse population d'Origny, en dénonçant, en faisant perquisitionner ; mais surtout se venger de courageux compatriotes, ses collègues du Conseil municipal, qui blâmaient son infâme conduite, MM. Poisson et Frémeaux qui, ce dernier fut envoyé pendant 1 an dans un camp de Lithuanie.

Tout en ce bas monde a une fin. Poncet, ancien juge, comparaissait le 30 décembre 1919 devant le conseil de guerre de la 2e région à Amiens, sous prévention d'intelligences avec l'ennemi.

Malgré ses démarches lamentables de mendicité en vue d'influencer ses juges, sa réélection au Conseil municipal le 16 novembre. Dieu sait par quels moyens !!! et les vingt témoins cités à sa décharge, le conseil de guerre se montra à juste titre sévère, pour un homme qui, de par son éducation et ses anciennes fonctions, aurait dû être sans reproche, en le condamnant à trois ans de prison sans sursis.

Nos Ateliers et nos Bureaux étant fermés à l'occasion de la Nouvelle Année, notre Journal ne paraîtra pas demain Vendredi 2 Janvier.

Il y a une agence d'évasion pour les Boches

ON EST EN TRAIN D'EN DECOUVRIR LA VASTE ORGANISATION

Nous avons annoncé que la police française soupçonnait l'existence d'une agence d'évasion au service des prisonniers boches qui, depuis quelque temps, parviennent à prendre la fuite avec une facilité dérisoire.

Or, aujourd'hui, on est en train d'en découvrir la vaste organisation qui englobe toute la Belgique et le Nord de la France.

Dernièrement la police belge a pu, à Mons, mettre la main au collet de membres de cette bande et elle vient d'en prendre encore deux.

Un de nos confrères belges l'annonce en ces termes :

« Depuis quelque temps, les évasions de prisonniers boches se répètent presque journellement. Ces soldats arrivaient en Belgique vêtus d'habits civils neufs et porteurs de vivres. Il était évident, dès lors, que ces évasions si fréquentes étaient provoquées par une agence que l'on recherchait depuis un moment. Les recherches viennent d'aboutir et ont amené l'arrestation des nommés Jules Petit, et Henri Cels, habitant Boussois, localité de la frontière française, près de Maubeuge. Ces deux personnages s'étaient fait la spécialité de faciliter les évasions de soldats boches en leur procurant des vêtements et des vivres, en les guidant par des sentiers à travers bois, loin des douaniers et des gendarmes, et les faisant passer entre les mains de comparses qui les guidaient plus loin.

» D'autres arrestations vont suivre ».

Menacé un Poilu tua

SA DEFENSE ETAIT LEGITIME

A la suite d'une dispute survenue entre trois civils et un P. G. boche à Ham (Somme), ce dernier fut frappé de plusieurs coups de couteau par un de ses adversaires.

Prévenu, le poste du corps de garde composé d'un caporal et de deux hommes se rendit sur les lieux.

En présence de la patrouille, l'un des civils qui tenait un couteau à la main injuria et menaça le soldat Hommerau, qui pour toute réponse fit feu sur son antagoniste qui s'écroula atteint à la tête.

Quant aux deux autres civils, les frères Bertrand, ils furent arrêtés et conduits au poste de police.

Une enquête est ouverte. Toutefois, le soldat meurtrier, qui a agi en état de légitime défense fut laissé en liberté.

La mort plane sur les Jeux d'Enfants

UN GAMIN DE HUIT ANS TUE SON FRERE DE DEUX ANS D'UN COUP DE CARABINE

Au cours d'une visite que Mme Rose Douay était venue faire à sa mère, à Mello, près de Senlis, avec ses deux fils, René, 2 ans, et Emile, 8 ans, ce dernier trouva dans un coin une carabine chargée d'une cartouche à plomb et destinée à tuer les rats qui pullulent dans la maison. Il s'empara de l'arme et, tout en jouant, tira sur son frère. La charge vint atteindre le pauvre bébé à la tempe et lui fit sauter la cervelle.

ILS MIRENT LE FEU A UN WAGON D'OBUS ET FURENT BRULES VIFS

Nantes, 31 décembre. — Plusieurs enfants jouaient à Basse-Indre, sur un wagon chargé d'obus et de poudre garé sur la voie de la Société des Forges. Ayant mis le feu, deux enfants, âgés de 11 ans, Marcel Parois et Henri Dupont, pris sous les bâches recouvrant le wagon, ne purent se dégager et furent brûlés vifs. On n'a pu retirer que des ossements calcinés.

On ne s'explique point encore comment les obus sont restés intacts. S'ils avaient explosé, c'est une véritable catastrophe que l'on aurait eu à déplorer.

Ecrasés sous un plafond

QUARANTE OUVRIERES ONT ETE BLESSEES

Angers, 31 décembre. — Pour augmenter le nombre de ses ateliers, la manufacture de confections Carteaux faisait surélever d'un étage l'immeuble qu'elle occupe. Ce travail se faisait par travées. Cinq étaient achevées et les deux dernières étaient en voie de construction quand, vers dix heures et demie, elles cédèrent cependant que le plafond du premier étage s'effondrait et que ses poutres entraînaient avec elles les murs qui tombèrent sur l'atelier des vestonnières et presseurs où se trouvaient 90 personnes environ.

Ce furent alors des cris déchirants s'élevant du milieu des décombres. Surprises en plein travail à leurs machines, les ouvrières venaient d'être ensevelies sous les débris. On se précipita de toutes parts au secours de ces malheureuses. On rencontra d'abord celles qui, sous les cinq travées déjà reconstruites, n'avaient pas été atteintes et qui, prises d'un affolement bien compréhensible, cherchaient instinctivement à quitter la maison. Des tas de débris, des malheureuses, la figure ensanglantée, se dégageaient elles-mêmes, méconnaissables sous les plâtras. Les secours furent heureusement vite organisés et l'on commença le déblaiement.

Une quarantaine d'ouvrières portent des blessures.

Il y avait un obus sous le feu

IL ECLATA, TUANT CINQ OUVRIERS

Mardi, dans l'après-midi, une équipe d'ouvriers était occupée à la destruction des abris et au nivellement du terrain dans une pâture d'une importante exploitation agricole, à Morbecque, près d'Hazebrouck.

Voulant se préparer le café, les ouvriers avaient constitué un feu de bois sur lequel chauffait l'eau qu'ils y destinaient.

Quelques instants après, cinq travailleurs étaient réunis autour du foyer de fortune quand tout à coup une formidable explosion se produisit : trois des malheureux avaient été tués sur le coup, les nommés Maurice Taeyhaels, 18 ans ; Antoine Lamblin, 17 ans ; Marcel Vermeulen, 20 ans ; leurs deux autres camarades gisaient également sur le sol ; l'un, Marceau Descamps, ne survécut que quelques minutes ; l'autre, André Desoomer, 14 ans, portait d'affreuses blessures ; il fut transporté en toute hâte à l'hôpital et mourut, malgré les soins qui lui furent prodigués, mercredi, dans la matinée.

La gendarmerie, appelée sur les lieux, s'est livrée à une première enquête qui semble établir qu'un obus de gros calibre se trouvait dissimulé sous le feu de bois et que la chaleur le fit éclater.